

OFPRA
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

**Décision du 5 décembre 2011 portant nomination
à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides**

NOR : IOCR1133842S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant détachement de Mme Agnès FONTANA, inspectrice générale de l'administration du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, en qualité de chargé de mission auprès du directeur général de l'OFPRA à compter du 1^{er} février 2011 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en sa séance du 2 décembre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 5 décembre 2011, Mme Agnès FONTANA, inspectrice générale de l'administration du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, est nommée secrétaire générale de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2011.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,
J.-F. CORDET*